

La contention et l'isolement : des pratiques qui doivent être véritablement réinterrogées

L'isolement et la contention constituent des zones d'ombres de la psychiatrie, à cet égard les observations communiquées par les représentants de l'Unafam dans les CDSP font état de situations indignes dans certains établissements.

L'Unafam ne peut accepter cette situation et souhaite que le corps médical s'oriente vers la suppression de ces pratiques.

L'Unafam s'appuie notamment sur des études comparatives entre les protocoles de soins en usage en France et ceux mis en place dans d'autres pays pour faire face à des situations de crise et/ou d'agressivité d'un patient. L'unafam constate que les rares études réalisées mettent l'accent sur les nombreux effets indésirables de la contention mais ne permettent pas de prouver son efficacité thérapeutique.

L'humiliation ne constitue pas un acte de soin. L'accompagnement doit permettre au patient de retrouver son autocontrôle, son estime de soi et de faire face à ses propres angoisses et celles générées par les actes thérapeutiques.

Un processus soutenu de révision des pratiques doit être réalisé, celle-ci permettra d'élaborer dans un délai acceptable un guide de bonnes pratiques dans chaque établissement, en identifiant les actions de prévention qui ont été mises en place et celles qui auraient dû l'être pour éviter le recours à la contention et à l'isolement. La mise en œuvre, également immédiate d'un registre des mises en isolement et en contention **tel que prévu dans l'article 13 quater de la future loi de Santé** constitue un impératif qui sera révélateur de l'état d'engagement de chaque établissement en ce domaine.

De même, l'Unafam met en garde contre d'autres excès : **la contention chimique ne doit pas devenir une alternative à la contention physique**. Les traitements, qu'ils soient médicamenteux ou non, ont pour objectif de diminuer la souffrance de la personne soignée. Ils doivent prendre en compte de manière exclusive l'état du patient et non pas répondre à un objectif administratif.

L'Unafam demande que les instances institutionnelles promeuvent une prévention très en amont de l'utilisation de la contention et de l'isolement par :

- la formation des équipes à la prise en charge de l'agitation et de l'agressivité,
- l'octroi de moyens adaptés,
- la sensibilisation aux principes de droits et de respect de la dignité des patients.

Enfin, la condition du soin, c'est sa décence. L'Unafam demande que la dignité de la personne soignée soit respectée tant dans le choix des lieux dans lesquels elle est contrainte, que dans les gestes médicaux qui lui sont appliqués.

Reconnue d'utilité publique, l'Unafam a été créée en 1963. Elle a pour but de soutenir, de former et d'informer les proches de personnes souffrant de troubles psychiques, et de défendre leurs intérêts communs. Elle compte 13 500 adhérents, 97 délégations départementales et 300 points d'accueil.

Anne Pierre-Noël - apn@unafam.org / Elsa Ansquer – elsa.ansquer@unafam.org / 01 53 06 30 43